



République Française

Ville de Saint-Claude

Extrait des Registres des Arrêtés

**RUE MERCIÈRE PIETONNE**

**RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT  
ET DE LA CIRULATION**

**II - 2021 - 68**

Le Maire de la Ville de SAINT-CLAUDE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

**VU** l'article L. 325-1 du Code de la Route,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de prendre toutes les mesures utiles en vue de prévenir tout accident et d'assurer le bon ordre à l'occasion de l'opération « Rues Piétonnes Estivales »,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour permettre le bon déroulement de l'opération « Rue Mercière piétonne » il est interdit de stationner et de circuler :

- Rue Mercière

**- Les jeudis 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 juillet 2021**  
**- Les jeudis 5, 12 et 26 août 2021**  
**de 14h00 à 24h00**

**Article 2.** : Afin de permettre la sécurisation de la rue :

- Un véhicule anti-intrusion sera installé devant le n°3 rue Mercière
- Un dispositif anti-intrusion sera installé devant le n°10 rue Mercière

Ces dispositifs anti-intrusion seront installés par Monsieur Binetruy, gérant du Bar du Marché chez BINETT aux jours et horaires indiqués dans l'article premier.

**Article 3.** : Ces prescriptions sont signalées aux usagers par des panneaux réglementaires mis en place par les services techniques municipaux.

**Article 4.** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5.** : Pour exécution, à Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Claude, Monsieur le Chef de la Police municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Monsieur le Directeur du Service Événementiel. Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales



Saint-Claude le 22 juin 2021

Le Maire  
Pour le Maire empêché  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe  
Herminia Elineau